



PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal du 7 janvier 2016

31 conseillers étaient présents :

Victor Bonnevie - Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Nicolas Cougoule - Isabelle De Lima - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jean-Claude Doche - Christian Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Candice Gilg - Laurent Hureau - Anne Le Mouëllic - Aurély Maillet - Corine Maironi-Gonthier - Damien Meignan - Stéphane Michel - Christian Milleret - André Pellicier - Céline Pellicier - Lionel Pellicier - Dominique Petrau - Guy Romanet - Audrey Romao-Jacquier - Lucien Spigarelli - Claudine Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin

12 conseillers étaient excusés :

Evelÿne Arnaud (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Injoud Aÿeche (pouvoir à Isabelle De Lima) - Véronique Barco (pouvoir à Xavier Urbain) - Daisy Brun (pouvoir à Claudine Traissard) - Jean Pierre Chenu (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Jean Yves Dubois (pouvoir à Michel Genettaz) - Laurence Dupuy-Verbinnen (pouvoir à Pascal Valentin) - Camille Dutilly (pouvoir à Anthony Destaing) - Marie Pierre Rebrassé (pouvoir à Roger Chenu) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Christian Milleret) - Solène Terrillon (pouvoir à Bernadette Chamoussin) - Sylvie Villars (pouvoir à Georges Bouty)

1 conseiller était absent :

Sylvain Cyprien

* * * * *

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire sortant, ouvre la première séance du Conseil municipal de la commune nouvelle d'Aime-la-Plagne.

Elle souhaite la bienvenue à tous les élus, réunis pour la première fois. Elle explique que la démission de Jean Pierre Chenu, intervenue avant le 31/12/15, est devenue caduque avec la création de la commune nouvelle au 01/01/16 : une nouvelle demande de démission devra être rédigée. Il en est de même pour la démission de Sylvain Cyprien.

Mme Corine Maironi-Gonthier indique aux élus le déroulement des différents votes à venir.

Elle explique que, dans la configuration globale de cette commune nouvelle, 6 postes d'adjoint seront proposés auxquels s'ajouteront les postes des 2 maires délégués, adjoints de droit.

Elle ajoute que le maximum aurait pu être de 14 postes d'adjoints au total, mais la volonté est de restreindre le plus possible les dépenses liées aux indemnités des élus ; un gain de 10 000 €/an est même prévu puisqu'un poste d'adjoint ne sera pas pourvu.

C'est pourquoi elle tient tout particulièrement à remercier les adjoints et les maires délégués qui ont accepté l'évolution de leurs postes de travail, ainsi que les anciens adjoints des communes historiques qui vont devenir adjoints délégués aux maires délégués.

Ensuite, Roger Chenu, doyen des élus, prend la présidence de l'assemblée, procède à l'appel nominal des membres du Conseil et invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Anthony Destaing est désigné secrétaire de séance, Lucien Spigarelli et Jean Claude Doche sont désignés comme assesseurs pour les opérations de vote.

I - Administration générale :

1 – Election du Maire de la commune nouvelle

La séance du Conseil municipal est présidée par Roger Chenu, doyen de l'assemblée.

Il mène les opérations de votes à bulletins secrets pour l'élection du Maire et enregistre la candidature de Corine Maironi-Gonthier.

Jean Claude Doche procède à la collecte des bulletins.

Anthony Destaing enregistre les votes et proclame les résultats :

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants :	43
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau et de blancs :	7 blancs
d. Nombre de suffrages exprimés :	36
e. Majorité absolue :	19
Maironi-Gonthier Corine :	36 suffrages obtenus

Madame Corine Maironi-Gonthier est proclamée maire et est immédiatement installée.

Mme le Maire d'Aime-la-Plagne prend la parole pour remercier les élus de leur confiance. Elle ajoute « *qu'il n'est pas banal, dans un même mandat, d'être élue 2 fois maire... ! C'est forcément marquant ! Sachez que, précise-t-elle, je ferai en sorte que nous travaillions en toute confiance, en toute sérénité et dans la bienveillance. Nous agissons ainsi depuis 1 an ½ et il n'y a pas de raison que cela change. Et je vous invite toutes et tous à travailler au sein de commissions, nous en reparlerons lors du prochain Conseil municipal. Lorsque l'on est conseiller municipal, il est important de s'investir dans des commissions, car cela permet d'approcher au près de ce qu'est une commune, comprendre son fonctionnement... »*

2 – Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints de la commune nouvelle

Madame le Maire indique qu'en application des articles L.2122-1 ET L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 12 adjoints au maire au maximum.

Elle propose de fixer à 6 le nombre des adjoints au maire de la commune, compte tenu des délégations de fonction qu'elle souhaite octroyer.

...Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 6 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Sous la présidence de Mme Corine Maironi-Gonthier élue maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints, et enregistre la candidature de la liste de Lucien Spigarelli.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants :	43
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau et de blancs :	3 blancs
d. Nombre de suffrages exprimés :	40
e. Majorité absolue :	21
Liste Lucien Spigarelli :	40 suffrages obtenus

Sont donc élus adjoints :

. Lucien Spigarelli, 1er adjoint

- . Michel Genettaz, 2ème adjoint
- . Bernadette Chamoussin, 3ème adjointe
- . Laurent Desbrini, 4ème adjoint
- . Solène Terrillon, 5ème adjointe
- . Isabelle De Lima, 6ème adjointe

3 – Information concernant la désignation des maires délégués des communes déléguées d’Aime, Granier et Montgirod

...Le Conseil municipal prend note que, suite à la création des 3 communes déléguées d’Aime, Granier et Montgirod, les maires en poste dans ces communes deviennent de droit maires délégués durant la période transitoire 2016/2020.

- . Pour Aime : Corine Maironi-Gonthier
- . Pour Granier : Christan Duc
- . Pour Montgirod : Laurent Hureau

4 – Instauration des conseils communaux d’Aime, Granier et Montgirod, fixation du nombre et désignation des adjoints aux maires délégués d’Aime, Granier et Montgirod

A – Conseils communaux

.....Le Conseil municipal instaure les conseils communaux d’Aime, Granier et Montgirod comme indiqué ci-après :

- commune déléguée d’AIME : 27 conseillers
- commune déléguée de GRANIER : 9 conseillers
- commune déléguée de MONTGIROD : 8 conseillers

Chaque conseil communal sera composé du maire délégué et de membres élus par le conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres conformément au CGCT. Jusqu’en 2020, les conseils communaux seront composés par les membres des conseils municipaux élus en 2014 dans chacune des communes historiques.

B – Adjoints délégués

.....Le Conseil municipal fixe, à l’unanimité, le nombre d’adjoints délégués au maire délégué de la commune d’AIME à 3.

Pour la commune déléguée d’Aime, M^{me} le Maire enregistre la candidature de la liste de Roger Chenu.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau et blancs : 1 blanc
- d. Nombre de suffrages exprimés : 42
- e. Majorité absolue : 22
- Liste Roger Chenu : 42 suffrages obtenus

Sont donc élus adjoints délégués d’Aime : Roger Chenu, Christian Milleret et Xavier Urbain.

.....Le Conseil municipal fixe, à l’unanimité, à 2 le nombre d’adjoints délégués au maire délégué de la commune de GRANIER.

Pour la commune déléguée de Granier, M^{me} le Maire enregistre la candidature de Georges Bouty et Lionel Pellicier.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau et blancs : 1 blanc
- d. Nombre de suffrages exprimés : 42
- e. Majorité absolue : 22
- Georges Bouty : 42 suffrages obtenus

Est donc élu 1er adjoint délégué de Granier : Georges Bouty.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants :	43
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau et blancs :	1 blanc
d. Nombre de suffrages exprimés :	42
e. Majorité absolue :	22
Lionel Pellicier :	42 suffrages obtenus

Est donc élu 2ème adjoint délégué de Granier : Lionel Pellicier.

.....Le Conseil municipal fixe, à l'unanimité, à 2 le nombre d'adjoints délégués au maire délégué de la commune de MONTGIROD.

Pour la commune déléguée de Montgirod, Mme le Maire enregistre la candidature de Claudine Traissard et de Jean Claude Doche.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants :	43
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau et blancs :	1 nul et 2 blancs
d. Nombre de suffrages exprimés :	40
e. Majorité absolue :	21
Claudine Traissard :	40 suffrages obtenus

Est donc élue 1ère adjointe déléguée de Montgirod : Claudine Traissard.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants :	43
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau et blancs :	1 nul et 1 blanc
d. Nombre de suffrages exprimés :	41
e. Majorité absolue :	21
Jean Claude Doche :	41 suffrages obtenus

Est donc élu 2ème adjoint délégué de Montgirod : Jean Claude Doche.

5 – Information concernant la désignation de conseillers délégués de la commune nouvelle

.....Le conseil municipal est informé de la nomination d'un conseiller délégué: il s'agit de Guy Romanet.

6 – Fixation des indemnités du Maire, des adjoints, des conseillers délégués, des maires délégués et des adjoints aux maires délégués

Sur proposition de Mme le Maire d'Aime-la-Plagne, rappelant qu'ainsi décidé dans la constitution de la commune nouvelle, les indemnités seront maintenues telles quelles étaient dans chacune des communes historiques, à l'exception des Maires délégués de Granier et de Montgirod, qui, étant adjoints de droit dans la commune nouvelle et attributaire d'une délégation de fonction, se verront attribuer l'indemnité d'adjoint de la commune nouvelle.

Elle précise par ailleurs que l'enveloppe des indemnités est réduite de près de 10 000 € suite à la proposition de créer 6 postes d'adjoints au lieu des 7 existant antérieurement.

.....Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire, de Maire délégué, d'adjoint de la commune nouvelle, d'adjoint au maire délégué et de conseiller délégué, comme suit :

Maire	55% de l'indice brut 1015
1er Adjoint commune nouvelle	22% de l'indice brut 1015
2ème Adjoint commune nouvelle	22% de l'indice brut 1015
3ème Adjoint commune nouvelle	22% de l'indice brut 1015
4ème Adjoint commune nouvelle	22% de l'indice brut 1015
5ème Adjoint commune nouvelle	22% de l'indice brut 1015
6ème Adjoint commune nouvelle	22% de l'indice brut 1015
Maire délégué de Granier/adjoint	22 %de l'indice brut 1015
Maire délégué de Montgirod/adjoint	22 % de l'indice brut 1015
Conseiller municipal délégué commune nouvelle	6,6 % de l'indice brut 1015
Adjoint au maire délégué d'Aime (3500 à 9999 hab)	17 % de l'indice brut 1015
Adjoint au maire délégué de Granier et de Montgirod (<500 hab)	6,6 % de l'indice brut 1015

.....Egalement, le Conseil municipal précise que le bénéfice des indemnités de fonctions accordées aux adjoints et conseiller délégué requiert la délégation de fonction octroyée par le Maire sous forme d'un arrêté ayant acquis la force exécutoire.

Enfin, il décide d'appliquer pour le Maire et les adjoints de la commune nouvelle la majoration de 15 % prévue par l'article L2123-22 et R2123-23 du CGCT et maintenue pour les communes qui avaient la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la Loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 étant précisé également que ces dispositions valables pour l'ancienne commune d'Aime s'étendent à la commune nouvelle, permettant à ce titre une majoration des indemnités de fonction de ses élus.

Pour répondre à la question de Pascal Valentin concernant le montant que représente ces indemnités pour chacun des élus, Mme le Maire donne lecture des indemnités mensuelles brutes pour chacun, soit :

- Maire commune nouvelle : 2 090,81 € (hors majoration de chef-lieu de canton)
2 404,43 € (avec la majoration de chef-lieu de canton)
- Adjoint commune nouvelle : 836,32 € (hors majoration de chef-lieu de canton)
961,77 € (avec la majoration de chef-lieu de canton)
- Conseiller municipal délégué : 250,90 €
- Adjoint délégué Aime : 646,25 €
- Maire délégué Granier et Montgirod / adjoint commune nouvelle : 836,32 €
- Adjoint délégué Granier et Montgirod : 250,90 €

7 - Transfert du personnel dans la commune nouvelle : création des postes correspondants

.....Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la création de l'ensemble des postes présentés par Madame le Maire dans l'état des postes au 1er janvier 2016.

La séance du Conseil municipal est levée.